



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CAP MAÇON

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

- * Accessible dès 15 ans après une classe de 3ème ou de 16 à 29 ans sans condition,
- * Motivation à exercer le métier visé et par la formation en alternance.

MODULATION DU PARCOURS DE FORMATION :

- * Selon la qualification du candidat ;
- * Selon les besoins spécifiques du candidat (handicap).

OBJECTIFS :

Diplôme d'insertion professionnelle, le CAP forme aux techniques et aux savoirs faire professionnels des métiers. Il dispense un premier niveau de qualification professionnelle.

A l'issue de sa formation, le titulaire du CAP Maçon est capable de :

- Réaliser tout type de travaux (gros œuvre, finitions),
- Réaliser des éléments d'ouvrage à partir de blocs de béton, briques, poutrelles réunis par des matériaux de liaison.
- Maîtriser le maniement des outils à main et des outils mécaniques.
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage.
- Valider un diplôme de niveau 3 (CAP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Contrôle en cours de formation (CCF)
Arrêté du 30 mars 2021 portant création de la spécialité «maçon» du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance. (JORF n°0112 du 15 mai 2021) date d'enregistrement 29/06/2021-Certifié par le MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE- RNCP 35715-
- Possibilité de validation par blocs de compétences

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- * Entretien avec le Directeur,
- * Remise du dossier d'inscription,
- * Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,
- * Délais d'accès à la formation : de janvier à septembre.

TARIFS :

* **Coût de la formation** : gratuité des frais de scolarité pour les apprentis. Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

- * **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

Tarifs 2026 / 2027

- **Demi Pension** : 1131 € pour l'année
Participation OPCO : 195 €
(15 € par semaine x 13 semaines)
Reste à charge des familles :
936 € pour l'année, soit 72 € par semaine
- **Internat** : 2340 € pour l'année
Participation OPCO : 663 €
(24 € pour les nuitées + 27 € pour les repas
soit 51 € x 13 semaines)
Reste à charge des familles :
1 677 € pour l'année, soit 129 € par semaine
- * **Frais d'adhésion à l'association** : 100 €

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

- * Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap,
- * Référent H+ présent dans l'établissement,
- * Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



MÉTHODES MOBILISÉES :

- * Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel,
- * Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

DURÉE :

- * Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- * 13 semaines en CFA x 2
- * 34 semaines en entreprise x 2

CONTENU DE LA FORMATION :

* **Enseignement général** : 498 heures (français, histoire géographie, éducation morale et civique, mathématiques, sciences, anglais, arts appliqués)

* **Enseignement professionnel** : 412 heures (technologie, travaux pratiques, alternance, mathématiques professionnels, dessin technique)

soit 910 heures de formation

- * Réalisation du chef d'oeuvre

* Modules de sécurité :

- Diplôme S.S.T,
- Certificat Travail en Hauteur.

INDICATEURS 2025

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

- * Taux de réussite : 85.70 % Académie Lyon 85.4% (7 admis sur 8 présentés)
- * Taux de rupture 2025 : 36 %
- * Taux d'insertion 2025 : 38% - Poursuite Etude : 63 % / - Emploi : 38 % dont 2/3 dans le métier
- * Taux de satisfaction :
- Apprenants : 94 % / - Famille : 100 %

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS :

Le CAP Maçon atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel.
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure.
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Poursuite d'Etudes à la MFR : BP Maçon

Autres possibilités de poursuite d'études :

CAP : Constructeur en béton armé du bâtiment.

Brevet Professionnel :

Métiers de la pierre.

Bac Pro :

Technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros œuvre).

Interventions sur le patrimoine bâti (option maçonnerie).

Titre Professionnel :

Maçon du bâti ancien.

Maçon spécialisé en pierre calcaire.

Chef d'équipe gros œuvre.

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Germain GROBOST

(germain.grobost@mfr.asso.fr)